

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du jeudi 2 octobre 2008**

**Présidence : Monsieur Pascal BLUM, Président.**

**La Municipalité est au complet.**

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Mesdames et Messieurs du public,  
Chers téléspectatrices et téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

**1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Magrieta DONKER, Jeannette ETAMBA, Corinne LACHAT, Marinette NICOLLIN, Sarah WINTEREGG, Martin BARAGAÑO, Jacques FIVAZ, Pascal GAFNER, Eric GENTIZON, Jacques LEVAILLANT, Pierre-André MICHOU, Dino PETIT, Pierre WYSSBROD.

**Monsieur le Président :**

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Magrieta DONKER, Jeannette ETAMBA, Corinne LACHAT, Marinette NICOLLIN, Sarah WINTEREGG, Martin BARAGAÑO, Jacques FIVAZ, Pascal GAFNER, Eric GENTIZON, Jacques LEVAILLANT, Dino PETIT, Pierre WYSSBROD.

Absents : Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU.

L'appel nous apprend que le quorum requis est atteint. Je déclare donc la séance ouverte. (87 Conseillers communaux présents).

**Monsieur le Syndic :**

Permettez-moi tout d'abord de vous apporter les chaleureuses salutations de la Municipalité et de vous informer que celle-ci retire le point 13 de l'ordre du jour, à savoir le préavis PR08.38PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 71'000.-- pour l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des bibliothèques.

En effet, depuis que votre commission s'est réunie, des éléments nouveaux sont apparus, notamment sur le marché des logiciels libres et il apparaît à la Municipalité qu'il est important d'examiner avec son office de l'informatique, s'il est possible d'économiser un tel investissement et surtout les frais de maintenance qui l'accompagnent. Je vous prie donc de bien vouloir prendre acte de ce retrait. Merci.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2008****Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :**

Trois points de détail, le premier touche à la transcription de mon intervention à la page 52, mon élocution était peut-être défailante, mais je pense qu'à la première ligne, j'ai parlé d'une « réflexion » en vue d'une réalisation, et non d'une « réfection ».

Les deux dernières remarques sont dédiées à un grand humoriste belge récemment disparu : Raymond DEVOS. Vous allez rapidement comprendre pourquoi :

Page 53, première ligne de ma première intervention :

Vous avez transcrit [sãse] sans "C" puisque, dans le PV, il commence par "S". Il se trouve qu'en ces circonstances, [sãse] est censé - avec un "C" - prendre un "C". Il serait donc sensé - avec un "S" - d'ôter l' "S" de ce "sensé" et de le remplacer par un "C" pour en faire "censé" avec "C" rétablissant ainsi son sens.

En effet, je ne suis pas censé - avec un "C" - me vanter d'être sensé, avec "S".

Et, puisqu'on en est à des histoires de [sãse], je vous rappelle que le prénom de celui qui vous parle est censé - avec un "C" - s'écrire sans "C", même si cela peut paraître insensé !

Patrik - sans "C" - Duruz.

**Monsieur le Président :**

Très joli, Monsieur le Conseiller !

Nous prenons acte des excellentes remarques de Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### 3. DÉMISSIONS

Le 11 septembre 2008, j'ai reçu la lettre suivante :

*1<sup>er</sup> Citoyen, Cher(e)s Collègues et ami(e)s,*

*D'autres priorités modifient mon paysage quotidien et la sagesse - ainsi que l'âge ! - veulent que je quitte le Conseil communal.*

*J'ai infiniment aimé et apprécié le travail tant en groupes, en commissions diverses qu'à la Commission de gestion et je suis reconnaissante d'avoir eu l'occasion d'apporter ma contribution à notre Commune.*

*Aussi, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal.*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Françoise WEISSBRODT.

Madame Françoise WEISSBRODT a débuté son mandat au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Elle a été membre de la Commission de gestion de 2003 à 2008 et suppléante de la Commission de recours durant l'année 2007-2008.

Au nom du Conseil communal, je remercie chaleureusement Madame Françoise WEISSBRODT pour son engagement durant toutes ces années et son travail dans les diverses commissions de notre Conseil.

Françoise, nous nous souviendrons de ton assiduité et de ta détermination à défendre les sujets qui te prenaient aux tripes, comme on dit.

Je te présente mes meilleurs vœux pour la suite de ton apprentissage de la sagesse...

### 4. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de la Conseillère Françoise WEISSBRODT et du Conseiller Jean-Marc PERNET, le Conseil communal s'est retrouvé avec deux sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement des Conseillers démissionnaires.

Premier des viennent-ensuite de la liste Radicale, Monsieur Manuel JAQUIER a refusé son élection.

Deuxième des viennent-ensuite de la liste Radicale, Monsieur Giuseppe ALFONZO, né en 1956, domicilié à la rue de l'Hippodrome 18, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PERNET.

Premier des viennent-ensuite de la liste Socialiste, Monsieur Michelangelo MISITA a refusé son élection.

Deuxième des viennent-ensuite de la liste Socialiste, Monsieur Ali AVDIU a refusé son élection.

Troisième des viennent-ensuite de la liste Socialiste, Monsieur Alfonse REITER, né en 1947, domicilié à la rue des Pugessies 17, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Madame la Conseillère Françoise WEISSBRODT.

Je prie Messieurs Giuseppe ALFONZO et Alfons REITER de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Messieurs Giuseppe ALFONZO et Alfons REITER, je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Monsieur le Président :*

**Monsieur Alfons REITER** : « Je le promets »

**Monsieur Giuseppe ALFONZO** : « Je le promets »

Messieurs les Conseillers, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable, ainsi que des débats fructueux.

Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous invite à reprendre place dans la salle, à votre convenance. Je prie l'assemblée de bien vouloir se rasseoir.

## **5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

### Décès

Lors de notre dernière séance, nous avons oublié de vous communiquer le décès d'un autre ancien Conseiller.

Il s'agit de Monsieur François CHASSOT, né le 1<sup>er</sup> janvier 1945 qui est décédé le 4 août dernier.

Monsieur CHASSOT a siégé au Conseil communal depuis le 15 décembre 2001 jusqu'au 30 juin 2006 au parti Radical.

Au nom du Conseil communal, je présente nos sincères condoléances et notre sympathie à l'épouse et à la famille de Monsieur CHASSOT.

\* \* \* \* \*

### Initiative communale générale

En date du 15 septembre dernier, le Bureau électoral a reçu copie de la lettre de la Municipalité envoyée au Service des communes et relations institutionnelles du Département des institutions et relations extérieures concernant :

« l'initiative communale générale tendant à soumettre au corps électoral yverdonnois la question suivante :

*Acceptez-vous que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains complète la sécurité des usagers et des commerces de la Place de la Gare en installant un système de vidéosurveillance ? »*

Je vous lis l'extrait le plus important de cette lettre adressée au Chef du Département :

*Le Conseil communal s'est prononcé dans sa séance du 4 septembre 2008. Vous trouverez en annexe également l'extrait des délibérations.*

*Le Conseil communal a admis la validité formelle de l'initiative, mais l'a refusée quant au fond. Elle doit donc être soumise à l'assemblée de commune conformément à l'art. 106o LEDP, dans les 6 mois qui suivent la décision du Conseil.*

Conformément à l'article 10 LEDP, nous vous demandons de faire convoquer l'assemblée de commune par les soins de la Préfecture du district le 8 février 2009, cette date étant déjà réservée pour d'autres scrutins.

\* \* \* \* \*

#### Visite de l'Espace Jules Verne

Vous avez toutes et tous reçu l'invitation officielle à l'inauguration de l'Espace Jules Verne qui aura lieu ce samedi 4 octobre à 10h30.

En date du 18 septembre dernier, je recevais la lettre suivante :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Nous avons le plaisir de vous inviter à une ouverture spéciale de l'Espace Jules Verne en l'honneur du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, le samedi 4 octobre 2008, de 9h30 à 10h15.*

*Pour vous remercier d'avoir soutenu le projet de la Maison d'Ailleurs et pour avoir contribué à la réussite de l'Espace Jules Verne, nous vous offrons la possibilité de découvrir ce lieu en primeur.*

*Vous pourrez vous présenter à l'entrée de la Maison d'Ailleurs, en compagnie d'un invité, et en donnant votre nom à notre collègue présent à l'accueil. Sachez que nous vous demanderons de sortir du Musée vers les 10h15, afin de ne pas manquer la partie officielle.*

*En nous réjouissant de vous embarquer dans ce voyage extraordinaire ... suivent les salutations d'usage et c'est signé : Maison d'Ailleurs, Patrick GYGER, Directeur-Conservateur et Jennifer BOCHUD, relations publiques.*

\* \* \* \* \*

Au risque de couper l'herbe sous les pieds de notre chroniqueur local, je vous fais encore les deux communications suivantes :

### Parution de l'ordre du jour du Conseil dans la presse

Comme à l'accoutumé, notre secrétariat a demandé la publication de notre ordre du jour dans l'édition nord-vaudoise du 24 Heures du samedi 27 septembre dernier.

Suite à une erreur de l'éditeur, notre ordre du jour n'a paru que dans l'édition nord-vaudoise du 24 Heures de lundi. Nous espérons que cela n'a pas trop perturbé nos fidèles téléspectateurs pour le choix de leur programme de la soirée.

Voici un extrait du message reçu de l'agence Publicitas SA qui est à l'origine de l'erreur :

*Le communiqué a bien paru en date du samedi 27 septembre, mais dans le 24 Heures Région Lausanne en lieu et place du 24 Heures Nord Vaudois Broye.*

*Suite à un mail de votre part, l'annonce a pu paraître dans la bonne édition en date du 29 septembre.*

*Il va de soi que l'annonce parue dans la mauvaise édition ne vous sera pas facturée et qu'un rabais vous sera accordé pour l'annonce parue aujourd'hui.*

*Je vous prie de bien vouloir accepter nos excuses pour cet incident et espère qu'il ne portera pas préjudice.*

Suivent les salutations d'usage et c'est signé une collaboratrice de Publicitas. SA.

\* \* \* \* \*

### Miss Suisse 2008

Comme vous le savez certainement toutes et tous, Miss Suisse 2008 est yverdonnoise !

Whitney TOYLOY, 18 ans, a été élue samedi 27 septembre dernier à Lugano, après avoir également été sacrée Miss Photogénique !!

Au nom du Conseil communal, je présente mes sincères et chaleureuses félicitations à l'heureuse élue. Whitney TOYLOY sera certainement une magnifique ambassadrice de notre ville et de notre région.

Malgré son agenda probablement très chargé, nous aurons le plaisir de l'accueillir dimanche prochain à l'occasion d'une réception organisée en son honneur par notre Municipalité.

\* \* \* \* \*

### Poésie

Comme je vous l'avais promis lors de notre dernier Conseil, je clos mes communications avec une petite allusion à la poésie.

Vu l'ampleur de notre ordre du jour, il s'agit à nouveau de textes très brefs - cette fois, ce ne sont pas des haïkus japonais - qui vous rappelleront, si nécessaire, qu'il faut généralement peu de mots pour dire l'essentiel...

Le premier est de Jean-Pierre Siméon :

*Le poème est une goutte d'eau,  
Il donne au désert l'idée de la fleur.*

Le second est de Jacques Prévert ; il s'intitule « La suite dans les idées » :

*Il suivait son idée, c'était une idée fixe  
Et il s'étonnait de ne pas avancer.*

Le dernier est de Robert Sabatier et devrait parfois nous inspirer :

*Répondre, il n'en est pas question.*

\* \* \* \* \*

Au point 19 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain PITTET
- Une Motion de Monsieur le Conseiller David WULLIAMOZ

## **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

### **Monsieur le Président :**

Nous prenons acte de la communication CO08.12. La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Monsieur le Président.

Dans la continuité des vœux que Monsieur le Président a adressés tout à l'heure, la Municipalité a le plaisir d'inviter Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et la population d'Yverdon-les-Bains et de la région à la réception organisée en l'honneur de Mademoiselle Whitney TOYLOY, récemment couronnée Miss Suisse 2008, le dimanche 5 octobre 2008 de 16h à 17h sur la place Pestalozzi.

Un vin d'honneur sera versé à l'issue de la partie officielle ; les tambours brésiliens assureront une animation rythmée et sonore.

En cas de pluie, la manifestation se déroulera aux caves du Château, vis-à-vis.

### **Monsieur le Président :**

Avant d'aborder les points suivants de l'ordre du jour, donc les préavis, je rappelle à toutes et tous que pour une bonne sonorité, il est essentiel que vous attendiez que l'une de nos huissières vous apporte un micro et que vous parliez dans ce micro en le maintenant près de votre menton.

Nous avons eu quelques remarques de gens qui avaient de la peine à comprendre nos différentes interventions.

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 7.

**7. PRÉAVIS N° PR08.21PR CONCERNANT LA DONATION DE LA CHAPELLE DES CYGNES À LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**  
**📖 MONSIEUR JEAN-DAVID CHAPUIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-David CHAPUIS, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1**, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis**, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.21PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à accepter, au nom de la Commune d'Yverdon-les-Bains, la donation de la Chapelle des Cygnes (parcelle 1169 – plan folio 19) par l'association du même nom.

**8. PRÉAVIS N° PR08.32PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 293'000.-- POUR LA RÉNOVATION DU KIOSQUE À MUSIQUE DE LA PLACE D'ARMES.**  
**📖 MONSIEUR JEAN-LOUIS VIAL, RAPPORTEUR**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Madeleine LECHMANN, Josy TESSA remplaçant Nora LECHMANN, Jean-David CHAPUIS, Yvan GINDROZ,

---

Jean-Louis KLAUS, Albert MARTIN, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jean-Louis VIAL.  
Monsieur le Conseiller Stéphane BALET était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Louis VIAL, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1**, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2**, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3**, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.32PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- Article 1** : La Municipalité est autorisée à entreprendre la restauration du Kiosque à Musique.
- Article 2** : Un crédit d'investissement de Fr. 293'000.-- lui est accordé à cet effet.
- Article 3** : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n°3385 « Kiosque à Musique » et amortie en 10 ans.

**9. PRÉAVIS N° PR08.34PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 6'030'000.-- POUR L'ACQUISITION DU SITE ARKINA À L'AVENUE DES SPORTS.  
📖 MONSIEUR JÉRÔME WULLIAMOZ, RAPPORTEUR.**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Martine FREY-TAILLARD, Marianne SAVARY, Daniel BERCHER, Olivier KERNEN, Jacques LEVAILLANT, Olivier MAIBACH, Dominique VIQUERAT (excusé à la 2<sup>ème</sup> séance), Jérôme WULLIAMOZ. Madame la Conseillère Jeannette ETAMBA était absente.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jérôme WULLIAMOZ, ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Madame la Conseillère Gloria CAPT :**

Je souhaiterais poser à la Municipalité la question suivante : est-ce que la Municipalité peut nous donner la garantie que l'acquisition du site Arkina ne remettra pas en cause l'étude de l'acquisition des anciens arsenaux pour autant évidemment que le Conseil accepte ce préavis ?

**Monsieur le Syndic :**

Il est vrai que les discussions de la Municipalité au sujet du site des arsenaux datent de plusieurs années. Le dossier que vous allez traiter maintenant date de moins de douze mois, novembre 2007 exactement.

Néanmoins, malgré ce calendrier assez particulier, je suis en mesure de vous donner la garantie que la Municipalité conserve le projet d'acquérir les anciens arsenaux pour des raisons évidentes, que vous comprendrez aisément, à savoir le caractère stratégique de cette parcelle par rapport aux propriétés communales.

L'acquisition du site Arkina, qui je l'espère sera admis par le Conseil dans quelques minutes, rend tout à coup les négociations plus difficiles entre la Commune et l'Etat de Vaud concernant le site des anciens arsenaux. C'est la raison pour laquelle, la Municipalité va poursuivre ses contacts avec la délégation du Conseil d'Etat chargée de traiter ce dossier.

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

Dans la foulée, je crois effectivement qu'il ne faut pas mélanger les dossiers entre les anciens arsenaux et l'ancienne usine Arkina. Nous en avons discuté lors de cette commission, je pense que c'est une opportunité à saisir maintenant, comme l'a relevé Monsieur le Syndic, de renégocier avec le canton.

Lorsque nous faisons le comparatif des prix au m<sup>2</sup>, voire au m<sup>3</sup>, qui sont ceux identifiés dans le préavis dont nous nous préoccupons aujourd'hui, je crois que cela donnera une

valeur peut-être différente lors de la négociation avec le canton, puisque nous pouvons dire que le périmètre, même s'il n'est pas le même, a peut-être une équivalence au niveau de l'utilisation. Il serait de bon ton du côté du canton qu'on applique une valeur beaucoup plus réelle que celle imaginée jusqu'à maintenant.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2,** la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité moins une voix.

**La discussion est ouverte sur l'article 3,** la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité moins une voix.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

Juste une chose par rapport à l'ensemble de ce préavis. Nous avons tous été pratiquement unanimes dans ce Conseil, mais en tout cas la Commission était convaincue du bien-fondé de cette opération.

Il n'en demeure pas moins que la suite à donner, c'est l'étude à proprement dit d'une future affectation, et comme apparemment nous n'avons pas eu le temps, et pour cause, de mettre cet objet dans le plan des investissements, j'aimerais juste savoir, du côté de la Municipalité, dans quel laps de temps nous pouvons imaginer avoir une reconversion de ce bâtiment avec toutes les études qui nous attendent ?

**Monsieur le Syndic :**

Jusqu'à maintenant, la Municipalité a procédé à une étude que nous considérerons comme préliminaire relative à la relocalisation de deux de ses services, à savoir le Service des Travaux et Environnement et le Service des Energies. Elle a étudié la faisabilité de plusieurs sites sur notre territoire et cette étude a conclu que le site Arkina était le plus favorable en fonction de l'étude multicritères qui a été réalisée. Nous en sommes là pour l'instant.

Comme la Commission l'a relevé, la visite sur place nous conforte dans l'idée que ce bâtiment offre des surfaces et des volumes exceptionnels. Néanmoins, le défi qui consiste à optimiser l'installation de deux services techniques dans ce volume nécessite une étude approfondie avec la problématique des accès, de la géothermie, la valorisation de la température dégagée par la source, qui selon une étude qui nous est arrivée hier, dont la Municipalité n'a pas eu le temps de prendre connaissance, permettrait l'autonomie énergétique de ce bâtiment, c'est tout de même intéressant, et même des serres à proximité, notamment durant l'été, tout ceci devant être précisé.

Il est impossible à la Municipalité de donner un délai ce soir. Par contre, ce qu'elle peut donner, c'est un signal d'aller maintenant de l'avant dans cette étude pour vous présenter le moment venu un préavis circonstancié.

**Monsieur le Conseiller Raoul IBANEZ :**

Je me félicite de l'achat de ce bâtiment, mais, c'est Fr. 6'030'000.-- et j'aimerais juste avoir une petite pensée pour les travailleurs qui ont perdu leur travail là-bas et que nous n'avons rien pu faire pour eux.

**Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Je crois que nous ne pouvons que nous réjouir de cette acquisition. Il s'agit d'un projet d'envergure supplémentaire en développement pour la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Néanmoins, avec le projet d'agglomération, avec le développement du coteau est, avec le projet du mandat d'étude parallèle entre la gare et le lac, nous pourrions imaginer, sans vouloir reprendre une métaphore spongieuse utilisée auparavant dans ce Conseil, que le Service de l'urbanisme aura de la difficulté à absorber et surtout à piloter, accompagner le développement de ces différents projets.

Est-ce que la Municipalité pourrait nous rassurer sur les ressources à disposition au sein du Service de l'urbanisme pour accompagner les différents projets que je viens d'énoncer, et j'en ai certainement oublié un certain nombre ?

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

La Municipalité a pris les dispositions nécessaires pour étoffer en collaboratrices et collaborateurs le Service de l'urbanisme et des bâtiments. Cela dépendra bien évidemment d'une décision que vous allez prendre prochainement à l'occasion du budget.

Si vous suivez, le Service de l'urbanisme sera content et la Municipalité pourra être rassurée. Encore faut-il savoir qu'à partir du moment où la décision aura été prise, il faudra trouver les collaboratrices et collaborateurs, il faudra les former, et cela prendra un certain temps. Mais avec du personnel supplémentaire, nous pouvons voir favorablement l'avenir. A part cela, il n'est pas interdit de « outsourcer », selon une expression vaudoise, lorsqu'il y a des mandats qui dépassent les forces d'un service, de faire appel à des bureaux extérieurs à l'administration.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.34PR est accepté** à la majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir de la société Feldschlösschen Getränke AG à Rheinfelden, la parcelle no 2176, d'une surface de 15'414 m<sup>2</sup>, sise à l'Avenue des Sports, comprenant les bâtiments construits sur ce bien-fonds, tous les équipements d'exploitation industrielle et la source d'eau minérale (puits de la Grève 1) ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 6'030'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera imputée au compte no 1306 et amortie en 30 ans au plus.

**10. PREAVIS N° PR08.35PR POUR LA 1<sup>ÈRE</sup> SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2008.**  
**📖 MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Claude RUCHET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

**Monsieur le Président :**

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1. Je vais vous lire les titres des chapitres et vous demande de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie de préciser le numéro de compte sur lequel vous intervenez au début de votre intervention.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**CHARGES**

**1. Administration générale**

**101.3171 Jumelages**

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

J'observe qu'avec le complément de crédit qui nous est demandé, le montant à disposition de la Municipalité atteindra les Fr. 100'000.-- pour cette année.

Si je prends en considération les explications du budget qui nous avaient été données, Fr. 25'000.-- sur ces Fr. 100'000.-- sont destinés à alimenter une fête de sport à Pontarlier. La question n'est pas là. Il reste Fr. 75'000.-- à disposition de la Municipalité

pour honorer nos deux communes jumelées, il s'agit de Nogent-sur-Marne et de Winterthur.

Nous voyons que dans les explications, on nous donne que les Fr. 20'800.-- qui nous sont demandés, sont destinés à une manifestation en relation avec Collesano avec laquelle je crois que nous avons un pacte d'amitié, mais que nous ne sommes, à mon avis pas jumelés avec. Dans ce compte, nous avons différents sujets. Cela paraît énorme et c'est une explosion par rapport à ce que nous avons l'habitude de consacrer dans les rapports que nous avons avec les communes de Nogent-sur-Marne et de Winterthur.

Je constate encore, nous avons appris ce soir, que nous organisons une manifestation à l'égard d'une jeune personne dont la nature a été généreuse. Je ne m'oppose pas du tout au fait que nous honorions cette charmante personne dont j'ai pu admirer d'ailleurs les charmes en faisant mes pleins à la pompe, ça c'est le côté pile. Mais il y a le côté face, il est peut-être moins réjouissant.

Je crois qu'il faut se souvenir que notre Ville n'est pas une ville riche, c'est à dire que nous avons peut-être dans les 20 à 30% de gens assujettis à l'impôt qui ne paient pas d'impôts pour des raisons de pauvreté. A peu près la même proportion de nos contribuables tirent certainement le diable par la queue pour boucler leur compte de fin de mois, ce qui fait que notre Ville, comme le disait avec une certaine malice un des bons syndicats que j'ai connu le long de ma carrière : Yverdon-les-Bains n'est pas une ville pauvre, mais est une ville de pauvres. Je pense qu'il savait de quoi il parlait.

Mon intervention va uniquement dans ce sens, je ne vais pas m'opposer à ce montant, il est déjà pratiquement dépensé, mais je voudrais simplement demander à la Municipalité qu'elle modère ses dépenses de prestige.

### **Monsieur le Syndic :**

Je vous rappelle que la Ville d'Yverdon-les-Bains a deux chartres de jumelage, l'une avec Winterthur et l'autre avec Nogent-sur-Marne, et à des chartes d'amitié avec Kagamino au Japon, Collesano en Sicile, Prokuplje en Serbie et Pontarlier tout près d'ici en France.

Il est important d'honorer ces engagements qui ont lieu réciproquement et si une année, nous voyons des dépenses moindres pour des raisons d'indisponibilité de nos amis, il arrive tout à coup qu'ils viennent nous rendre visite en force comme ce fût le cas cette année avec la Banda de Collesano.

Si vous aviez eu l'occasion, Monsieur le Conseiller, de participer et d'être sur la place un fameux vendredi du mois de mai, vous auriez apprécié l'ambiance et la chaleur que nous ont communiquées ces Siciliens. Tout cela pour dire qu'il n'est pas du tout question de dépenses de prestige, mais d'honorer l'amitié avec des peuples d'autres pays.

## **CHARGES**

### **1. ÉDUCATION ET JEUNESSE**

#### **717.3185 Prestations de tiers**

Projet communautaire "Qualité de vie" à P. Savoie, contribution à Pro Senectute.

Projet communautaire "Qualité de vie" à P. Savoie, frais divers, événements (décision municipale du 7 février 2008).

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

J'aimerais en savoir un peu plus sur ces Fr. 30'000.-- ; il ne s'agit certainement pas du montant consacré à la fiesta qui s'est faite dans le quartier cette année. Est-ce que je peux avoir quelques indications complémentaires avant de voter sur le crédit ?

**Monsieur le Municipal Daniel Von SIEBENTHAL :**

Effectivement, il ne s'agit pas uniquement de frais liés à ce que vous appelez une fiesta, ce que nous nous appelons des forums, il y en a eu trois cette année, mais à l'ensemble du projet.

Les Fr. 20'000.-- qui sont indiqués comme contribution à Pro Senectute sont effectivement des montants que nous attribuons à Pro Senectute qui met des ressources dans ce quartier de Pierre-de-Savoie à hauteur de 70% d'un animateur socioculturel et également des montants liés à l'animation.

Le montant de Fr. 10'000.-- est prévu pour toutes les animations et manifestations qui ont lieu dans ce quartier. Cela concerne les chapiteaux qui doivent être installés, toute l'organisation, la location de matériel, etc. pour toute l'année. Donc, ce ne sont pas des montants très importants.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.35PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission des finances pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des finances, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2008 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 785'600.-- et une augmentation des revenus de Fr. 189'000.-- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de revenus prévus au budget 2008 1'018'294

	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>	
1. Administration générale	120'200	29'000	
2. Finances	13'000		
3. Bâtiments et urbanisme	363'700	160'000	
5. Education et Jeunesse	46'600		
6. Police et sports	85'300		
7. Affaires sociales et Culture	10'000		
8. Service des Energies	<u>146'800</u>		
Charges supplémentaires	785'600		- 785'600
Revenus supplémentaires		189'000	<u>+ 189'000</u>

Excédent de revenus selon budget et crédits complémentaires 421'694

**11. PRÉAVIS N° PR08.36PR CONCERNANT LA RÉPONSE A LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PASCAL BLUM DEMANDANT LA CRÉATION DE DEUX POSTES DE TRAVAIL DANS LES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE POUR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL COMMUNAL.**  
**📖 MONSIEUR CHARLES FORESTIER, RAPPORTEUR.**

**Monsieur le Président :**

Ce point de l'ordre du jour me concerne directement, mais comme je n'entends pas intervenir à son sujet, je me permets donc de rester au perchoir, sauf avis contraire du Conseil.

Ça ne semble pas être le cas.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Soufia FÉKIH, Chantal GUIBERT, Anne LEUENBERGER, Alain ANGELOZ, Maximilien BERNHARD, Charles FORESTIER, Jean-Paul GIROUD remplaçant Jean-Jacques HERZOG, Samuel GURTNER. Monsieur le Conseiller Lionel BILLAUD était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Charles FORESTIER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : La parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.36PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La réponse apporté par la Municipalité à la motion de M. le Conseiller Pascal Blum, demandant la création de deux postes de travail dans les bureaux de l'Hôtel de Ville pour le secrétariat du Conseil communal est acceptée.

**12. PRÉAVIS N° PR08.37PR CONCERNANT LA VENTE À LA SOCIÉTÉ LES BLANCHISSERIES GÉNÉRALES (LBG) SA DE LA PARCELLE N° 3008 SISE AUX PETITS-CHAMPS.  
📖 MONSIEUR CLAUDE-ALAIN ROMAILLER, REMPLAÇANT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Claude-Alain ROMAILLER ne donne lecture que de la deuxième moitié et des conclusions de ce rapport.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1** :

**Monsieur le Conseiller Christian PAULI :**

En commission j'avais demandé quel était le montant, au moins approximatif, de l'impôt que paie cette société au canton et à la commune. Monsieur le Syndic m'avait promis une réponse et qu'il l'a transmettrait à la Commission. Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas eu ce renseignement.

Je souhaiterais qu'on nous le donne que nous puissions avoir une image complète du bilan positif-négatif et je l'espère positif de cette entreprise par rapport à l'emploi, mais aussi aux finances communales.

**Monsieur le Syndic :**

Je confirme que vous m'avez posé cette question. Malheureusement, en vertu du secret des données, il n'est pas possible de communiquer ce type d'information. Simplement, j'aurais dû préciser cet élément. Je ne l'ai pas fait, je m'en excuse.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR08.37PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de la Commission des affaires immobilières, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à vendre à la société Les Blanchisseries Générales (LBG) SA la parcelle n° 3008 sise aux Petits-Champs et d'une surface de 11'255 m<sup>2</sup>., au prix de Fr. 165.-/m<sup>2</sup>.

<p><b>13. PRÉAVIS N° PR08.38PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 71'000.-- POUR L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LOGICIEL DE GESTION DES BIBLIOTHÈQUES.</b> <b>📖 MADAME CARMEN TANNER, RAPPOTRICE.</b></p>
--

Ce point a été retiré de l'ordre du jour par la Municipalité.

**14. PRÉAVIS N° PR08.39PR CONCERNANT L'OCTROI DU CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE DE LA COMMUNE À LA S.A. « MANÈGE ET CENTRE ÉQUESTRE D'YVERDON-LES-BAINS » POUR UN EMPRUNT DE FR. 925'000.--.**  
**📖 MADAME AUDE BRIAND, RAPPOTRICE.**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Aude BRIAND, Madeleine LECHMANN, Françoise WEISSBRODT, Eric GENTIZON, Jean-Paul GIROUD, Bexhet HALIMI, André PERRET, Michaël THEVENAZ. Madame la Conseillère Maryse SCHNEIDER était excusée.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Madame Aude BRIAND ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

**Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :**

Dans sa séance du 29 septembre dernier, votre Commission des finances s'est penchée sur ce préavis. En préambule, la COFI trouve inadmissible que celui-ci ait été transmis à une commission ad hoc et non à la Commission des finances dont l'une des prérogatives est justement de traiter ce type d'objet. Nous espérons que ceci ne se reproduira plus.

Passons maintenant aux aspects techniques et plus particulièrement financiers de celui-ci. Là, il faut bien le dire, la COFI n'a pas trouvé satisfaction à ses questions, tant dans le préavis que dans le rapport de la commission.

Si nous avons pu regarder de manière succincte les comptes 2007, nous n'avons vu aucun bilan financier concernant la SA ; rien sur le nombre de personnes fréquentant les installations. Si dans le préavis il est fait mention de quelques pistes pour le futur, aucun business plan, aucune trace concernant les investissements futurs qui seront nécessaires et qu'une vague réflexion quant à l'avenir du manège, mais sans savoir ce qu'en pense le Conseil d'administration.

Toutes les possibilités ont-elles été réellement et sérieusement étudiées ? Bref, vous l'aurez compris, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, votre Commission des finances n'est pas en mesure ce soir de se prononcer clairement sur ce préavis et c'est à l'unanimité de ses membres que nous vous proposons de ne pas entrer en matière et de le renvoyer à la Municipalité pour étude complémentaire.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'entrée en matière concernant ce préavis, selon article 72 de notre règlement :**

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Concernant l'orientation de ce préavis, soit en Commission des finances, soit en commission ad hoc, il est vrai que la Municipalité regrette l'orientation qu'elle lui a donnée et nous considérons que ce dernier aurait dû être présenté à la Commission des finances. Nous vous présentons nos excuses, Monsieur le Conseiller, ainsi qu'à la Commission des finances.

Pour ce qui est de l'ensemble du préavis, nous avons donné les informations que nous considérons comme nécessaires à la commission ad hoc et avons ouvert la porte aux discussions et aux éléments de réponses qui pourraient interroger ou intéresser la commission. Nous avons donc mis à disposition les comptes, les bilans et tous les éléments d'appréciation qui auraient pu être nécessaires à la commission.

Je rappelle que nous sommes actionnaires majoritaires du manège. Je précise encore que je suis Président du Conseil d'administration de ce manège et qu'à ce titre, je défends les intérêts de l'actionnaire majoritaire qui est la Ville d'Yverdon-les-Bains. J'ai été nommé par la Municipalité simplement pour représenter les intérêts de la Ville et pas parce que je suis particulièrement « accro » à l'art équestre, mais j'essaie de faire mon travail le mieux possible avec les membres du Conseil d'administration, bien que je respecte parfaitement ce sport et cette pratique.

Pour ce qui est de la fréquentation, c'est un élément relativement privé, puisque nous sommes propriétaires du bien et nous mettons à disposition les infrastructures selon les modalités d'un bail, donc, nous louons à un gérant l'appartement et le manège. La fréquentation dépend du dynamisme que le gérant ou la gérante, puisque c'était une gérante auparavant, veut bien mettre en place pour dynamiser les installations.

Force est de constater, comme l'a dit Madame la Présidente de la commission, que Monsieur Kohnké se donne beaucoup de peine pour que cela fonctionne. Il y a d'ailleurs un projet qui a été présenté à la commission ad hoc.

Pour ce qui est de l'étude des possibilités, le Conseil d'administration s'est penché sur ce sujet, d'ailleurs il en est fait mention dans le préavis, de savoir si nous devons garder ce bien à statu quo ; si nous devons le vendre en gardant la maîtrise du sol, donc une libération partielle ou si nous devons vendre l'ensemble avec le sol. Je ne crois pas qu'il y ait une vérité à cette réponse-là. Je ne crois pas que nous pouvons dire qu'il faut garder ce bien ou le vendre. C'est vrai qu'il y a plusieurs possibilités.

Par contre, j'attire l'attention du Conseil sur l'urgence de l'état du manège et des travaux qui sont à faire. Nous sommes talonnés par deux institutions de l'Etat qui sont le SESA et le SEVEN pour mettre en conformité ces installations. D'un côté il y a le SEVEN qui nous demande de changer le chauffage, avec comme délai le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Je rappelle que nous sommes actionnaires et nous ne pouvons pas passer par une décision municipale d'investissement dans ce secteur-là, puisque il y a des côtés liés au principe du fonctionnement de la SA.

Ensuite, nous sommes talonnés par le SESA. Vous vous rappelez qu'il y a une année, cela avait fait les titres de la gazette de savoir si le Conseil d'administration était parfaitement inconscient au point de laisser une pollution de la nappe phréatique ou si c'était peut-être un problème d'entretien et de vidange des fosses. L'instance qui a jugé ce cas, en l'occurrence la préfecture, a blanchi le Conseil d'administration et a considéré que l'ancienne gérante avait l'entière responsabilité de la pollution qui avait été faite. J'avais déjà eu l'occasion de vous l'expliquer devant le Conseil.

Le SESA nous talonne pour mettre en conformité ces installations puisque nous avons constaté qu'à l'époque, mais cela était conforme à l'époque, il y avait trois fosses qui avaient été construites pour récolter les eaux du purin extérieur, et ces trois fosses de 6 m<sup>3</sup> chacune, au total 18m<sup>3</sup>, sont actuellement complètement insuffisantes.

Les premiers calculs ont fait état d'une fosse nécessaire de plus de 100m<sup>3</sup>. Ensuite, pour essayer de diminuer la grandeur de la fosse et à fortiori les coûts d'investissement qui s'y rattachent, nous sommes arrivés à une cinquantaine de m<sup>3</sup> grosso modo, à devoir construire.

Les services de l'Etat ont été patients jusque-là, puisque chaque fois, nous leur avons expliqué que nous allions venir devant ce Conseil pour obtenir les autorisations nécessaires.

Le Conseil d'administration a donc considéré qu'il fallait présenter les différentes variantes en Municipalité et surtout insister auprès de celle-ci sur la responsabilité qui était la nôtre de mettre ces installations en conformité.

Nous pouvons discuter sur l'avenir du manège. Personnellement, je pense qu'il y a effectivement, plusieurs versions possibles. Nous gardons, nous vendons, nous vendons à terme ; il peut y avoir toutes sortes de possibilités. Mais, la Municipalité considère, au vu de l'urgence de l'assainissement des installations, que vous devriez entrer en matière sur le préavis en question et vous invite à débattre de la problématique du manège, de savoir ensuite quelle orientation nous voulons bien donner au manège. C'est vrai que c'est un sujet d'actualité que nous sommes prêts à débattre avec vous.

Au nom de la Municipalité, nous vous invitons donc à entrer en matière sur le rapport tel que présenté par la Municipalité.

### **Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

J'ai bien écouté la réponse de Monsieur le Municipal CARRARD. A l'instar de Monsieur CARRARD, je ne suis pas non plus un spécialiste de l'équitation et de ce qui se passe au manège, mais j'ai tout de même pris la peine de me renseigner sur ce préavis.

J'aimerais déjà, d'une part, que ce Conseil ne prenne pas une décision dans l'urgence. Je trouve que c'est toujours dommageable lorsqu'elles sont prises dans l'urgence, car je ne suis pas convaincu que nous prenions toujours les bonnes.

C'est vrai qu'il s'est passé un certain nombre de choses, la question du manège ne date pas d'aujourd'hui, il y a un certain nombre de problèmes à y résoudre et je pense qu'ils ne sont pas terminés.

Aujourd'hui, nous avons un gérant qui fait un gros travail semble-t-il au manège et nous pouvons l'en remercier. Maintenant, il ne suffit pas d'avoir la motivation, mais aussi d'avoir les outils pour travailler. En l'occurrence, les travaux qui nous sont demandés, c'est vrai sont urgents, mais cela veut dire que pendant des années, nous n'avons peut-être pas fait ce qu'il fallait faire et surtout, nous n'avons rien pour penser au futur. Cela sera difficile pour un gérant de travailler correctement, de pouvoir offrir des prestations que les utilisateurs seraient en droit d'attendre d'un manège tel que celui d'Yverdon-les-Bains, s'il n'y a pas les moyens de le faire. Et aujourd'hui, nous sommes loin de les lui donner.

Comme nous parlons d'urgence, il y a la question du chauffage, c'est vrai, cela peut être une question d'urgence. Je sais qu'il peut y avoir aussi des possibilités de demander des délais. Je rappelle que cela fait tout de même plus d'une année qu'il ne s'est rien passé alors que nous savons que nous devons entreprendre des travaux, donc je peux m'imaginer que nous pourrions obtenir des délais.

Il faut savoir que nous pouvons mettre des fosses à purin de la grandeur que nous voulons, si nous ne les vidons pas, cela ne va absolument rien changer.

Aujourd'hui, nous avons une situation peu confortable pour les utilisateurs parce qu'ils doivent vider ces fosses à purin de manière très fréquente, néanmoins, ce n'est pas une situation qui est invivable non plus.

Donc, je crois que nous pouvons nous donner le temps de réfléchir sur la question de ce manège, notamment, en tenant compte du fait qu'aujourd'hui il pourrait être vendu, parce qu'il y a tout de même un certain nombre de personnes qui y sont intéressées. Il faut le savoir que l'offre dans ce domaine dans la région d'Yverdon-les-Bains et les environs est très faible. Cela veut dire qu'il y a des personnes intéressées d'exploiter un manège à Yverdon-les-Bains ; il y a des personnes qui sont intéressées à le racheter à la Commune, ce qui nous permettrait d'une part de ne plus avoir les problèmes que nous avons vécus avec le manège et surtout de pouvoir donner un outil de travail au gérant ou aux personnes qui auraient envie d'exploiter ce manège.

Je sais qu'aujourd'hui, puisque j'ai eu l'occasion de rencontrer une personne qui serait intéressée, il y a des gens qui sont intéressés à investir. Nous parlons de gros montants à investir dans les prochaines années pour pouvoir donner un outil de travail qui soit adéquat dans cet endroit-là et nous ne devons pas nous priver de faire l'étude de la possibilité de cette vente.

En plus, j'ai eu l'occasion de me pencher sur les comptes de la SA du manège, il faut savoir qu'en 2007, la société a présenté une perte de Fr. 9'000.--, certes, ce n'est pas grand chose après amortissement et diverses provisions, ce qui fait qu'elle génère un cash flow d'environ Fr. 20'000.--. Si aujourd'hui le manège doit encore emprunter de l'argent pour faire face à des travaux urgents, elle va se retrouver avec un cash flow qui va diminuer de l'ordre de Fr. 10'000.-- sans parler d'amortissements complémentaires. Donc, je vous laisse imaginer que le manège n'a absolument aucune marge de manœuvre pour faire quoi que ce soit, pour faire aucun investissement pour le futur, pour imaginer un quelconque développement.

Je crois qu'il faut être conscient que si ce soir, dans l'urgence, nous prenons la décision d'aller de l'avant et d'accorder cette caution au manège, dans peu de temps, nous allons devoir revenir devant le Conseil pour pouvoir faire des investissements complémentaires si nous gardons ce manège d'Yverdon-les-Bains en mains communales. J'en suis absolument convaincu et c'est cela qu'il faut garder à l'esprit.

Je vous demande d'aller dans le sens de la non-entrée matière que la Commission des finances demande pour éviter de prendre une décision urgente que nous allons devoir payer très prochainement.

### **Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Bien sûr qu'il y a des acquéreurs et celui que vous citez, je vois bien qui c'est. Les acquéreurs se sont manifestés dès 2004-2005, date à laquelle nous avons à choisir si nous remettons le manège à la gérante, puisque son bail venait à échéance en août 2005. A cette date-là, tout fonctionnait bien. En tous les cas, Madame la gérante était présente, les loyers étaient payés plus ou moins régulièrement, il y avait des petits aléas, mais rien de grave, rien qui permettait de douter de l'avenir du manège et surtout de la direction à donner par Madame la gérante en 2004.

A cette période, nous avons demandé à cette dame si elle voulait rester dans les installations. Elle était en place et nous a fait part de son intention de poursuivre son activité. Il aurait été mal venu de la part du Conseil d'administration de l'éjecter de ce secteur pour mettre en vente le manège et nous avons donc gardé les offres et les intéressés qui se sont manifestés à cette période. D'ailleurs, j'ai mis à disposition de la commission, la liste et toutes les lettres qui faisaient part de l'intérêt pour l'acquisition du manège.

Peut-être que nous pouvons vendre le manège, mais à quel prix ? Le manège est tout de même, vous l'avez dit, dans un état de délabrement serait un peu exagéré, mais c'est un bâtiment qui est fatigué, qui mérite beaucoup d'investissements. J'ai entendu dire que les boxes n'étaient pas conformes, qu'il fallait changer à peu près la moitié du manège. Je rappelle tout de même qu'au niveau du Conseil d'administration, nous avons un vétérinaire qui travaille dans le manège, et il ne nous a jamais mis en demeure de changer les installations.

Il faut savoir que les normes évoluent au niveau de la construction. Rien n'est figé, mais à partir du moment où vous avez construit quelque chose, vous avez toujours des possibilités d'utiliser les installations. Ce n'est pas parce que les normes changent que tout le monde doit mettre les installations au goût du jour. Dans le cas de la construction d'un nouveau manège, nous devrions nous mettre en conformité.

Pour revenir au sujet des acquéreurs, le Conseil d'administration et la Municipalité pense que dans l'immédiat, nous devons nous mettre en conformité, avec ce qui nous est demandé par les instances cantonales. Et si le Conseil en fait la demande, nous pourrions étudier la possibilité de nous séparer du manège, si c'est le vœu du Conseil, que cela soit au niveau du bâtiment sur un droit de superficie ou de l'ensemble.

Jusqu'à maintenant le Conseil n'a jamais été dans le sens de se séparer des biens que ce soit terrains ou bâtiments, c'était plutôt l'inverse, nous avons pu le voir ce soir, et c'est toujours difficile. Dans le cas du manège, nous avons une grande difficulté : le terrain qui est dévolu au manège est insuffisant. Cela veut dire qu'il faudrait céder des terrains qui sont supérieurs à l'état actuel. En plus, il s'agit de terrains qui sont pollués puisque, je vous rappelle que dans ce secteur, c'étaient des anciennes décharges. Donc, j'imagine que cela ne doit pas avoir une valeur commerciale extrêmement forte, par contre c'est une perte de maîtrise du sol qui pourrait être importante.

Encore une fois, le Conseil d'administration a étudié toutes les possibilités. Vous dites, Monsieur le Conseiller, que nous avons mis du temps, certes, nous en avons mis parce que nous avons dû vérifier les offres qui se présentaient à nous et en plus, dans le système qui est le nôtre, cela prend un peu plus de temps que dans les secteurs privés, parce que nous devons passer par une procédure et jusqu'à ce que les projets soient présentés et soumis à ce Conseil, c'est vrai que cela prend du temps.

Toujours est-il que nous avons chaque fois promis aux différents services de l'Etat de nous mettre en conformité. J'insiste sur ce point.

Alors mettons ces installations en conformité et ensuite, si vous décidiez que nous devrions étudier la possibilité de nous séparer ou de vendre ce manège, il serait toujours temps de le faire. Je rappelle que celui qui pourrait acquérir ce manège devrait de toute façon changer en tous les cas le chauffage et les fosses. Et s'il veut moderniser le manège, libre à lui d'investir de l'argent supplémentaire. Mais ce n'est pas de l'esprit du Conseil d'administration d'investir au delà de ce qui vous est présenté ce soir. C'est

effectivement, en regard des moyens de la SA du manège, puisque nous ne pouvons pas augmenter le loyer en question et que l'équilibre est très fragile.

Encore une fois, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à entrer dans le débat, pour autant que nous considérons que nous ne sommes pas entrés dans le débat.

**Monsieur le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

J'aimerais juste préciser deux choses. La première, c'est vrai que nous avons pris du temps pour faire ce préavis, nous savons que le système communal est lourd à ce niveau-là, mais je m'étonne tout de même qu'après tout ce temps, nous n'ayons pas pris la peine d'étudier les éventuelles offres d'achat de la part d'acquéreurs. C'est pour cela que je pense, qu'aujourd'hui, il est important de ne pas entrer en matière pour qu'en tous les cas ce travail-là soit fait.

Et puis, la deuxième chose, je pense que nous devrions rester propriétaire des terrains, parce que cela nous permettrait également, par l'intermédiaire d'un droit de superficie, de pouvoir continuer à maîtriser le fait qu'il y ait une activité équestre dans le manège et que cela ne devienne pas uniquement des boxes à louer pour des gens qui voudraient simplement placer des chevaux.

Si nous prenons l'exemple de la halle de badminton pour laquelle nous avons également octroyé un cautionnement, nous payons un loyer à la halle de badminton tant qu'ils mettent à disposition cette halle pour les écoles. J'imagine qu'en ayant un droit de superficie, nous pourrions avoir une convention qui nous lierait avec un futur acquéreur qui nous permettrait de dire : nous avons un droit de superficie à tel ou tel prix, pour autant qu'il y ait toujours un prix de l'heure d'équitation pour les écoles, pour le sport scolaire facultatif par exemple. Alors que si, tout à coup, quelqu'un décidait de ne plus offrir ce service, à ce moment-là, nous aurions un droit de superficie beaucoup plus cher.

Le fait de vendre ces terrains est compliqué, raison pour laquelle il ne faut pas les vendre mais s'intéresser à la question de vendre l'activité.

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

Nous sommes un peu en train de nous tromper de débat ce soir. Nous débattons sur la privatisation ou non du manège alors qu'on nous demande de soutenir un cautionnement.

Je crois que les questions de la Commission des finances sont légitimes, nous devons y répondre d'une manière ou d'une autre. Cela va faire partie de la suite des opérations et je suis aussi d'accord sur une non entrée en matière dans ce contexte-là.

Je tiens tout de même à rappeler que la Municipalité, sur proposition du Conseil d'administration, ne propose en aucun cas la privatisation de ce bâtiment et des activités qui s'y déroulent. C'est peu être l'objet d'un autre débat. Cela peut être l'objet d'une motion, Monsieur le Conseiller. Vous pouvez très bien faire une motion qui va dans ce sens-là, qui engagerait à ce moment-là la Municipalité et ce Conseil communal à étudier cette proposition d'une manière intrinsèque.

Aujourd'hui, nous ne devons pas nous tromper de débat. Nous avons un débat sur des travaux à entreprendre du côté du Conseil d'administration et des moyens qui devraient être donnés par le cautionnement de la Commune pour ce faire.

La Commission des finances estime ne pas avoir les éléments nécessaires aujourd'hui et c'est tout de même légitime de sa part, c'est tout de même de son ressort d'étudier l'ensemble des préavis sous l'aspect financier. Elle n'a pas les éléments nécessaires et je crois opportun de lui redonner la main sur ce dossier pour vérifier cette partie-là et cas échéant, pourquoi pas, Monsieur le Conseiller VIQUERAT, revenir de votre côté avec une motion qui tendrait à étudier la possibilité de vendre, mais ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

**Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je suis pour l'entrée en matière, pour deux raisons. La première est qu'il s'agit effectivement d'un cautionnement et de son augmentation. Nous allons augmenter le cautionnement que nous avons déjà accepté à ce Conseil de Fr. 125'000.--. Donc, je ne crois pas qu'il y ait péril en la demeure.

L'autre élément, Monsieur VIQUERAT, vous allez dans le sens d'un refus pour réfléchir à une privatisation du manège, en donnant pour exemple ce qui se passe aujourd'hui avec le badminton. Mais justement, c'est exactement le même cas et cela se passe bien. Donc, je ne peux pas adhérer à ce que vous avez dit tout à l'heure. Donc, pour ma part, j'entrerais en matière et j'accepterais ceci, libre à vous de revenir avec une motion.

**Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :**

Effectivement, nous parlons ici d'un cautionnement qui se montera à hauteur de Fr. 925'000.--.

C'est vrai que la Commission des finances a aussi pour objet d'étudier quel est le risque de ce cautionnement par rapport aux autres cautionnements, de voir les comptes et les bilans de la SA pour voir s'il y a véritablement un risque. Nous n'avons pas pu faire cela. Donc, c'est là que je regrette.

Nous avons une séance de la Commission des finances le 28 août, la commission ad hoc s'est réunie le 21 août. C'est vrai que c'est malheureux que cela se soit passé ainsi. Je pense que si nous avions traité ce préavis le 28 août parce qu'il nous avait été adressé, nous aurions pu faire ces études et probablement que nous aurions pu prendre position aujourd'hui. Dès lors, je vous prie d'accepter la non-entrée en matière.

**Madame la Conseillère Gloria CAPT :**

Ce qui me dérange un peu dans le débat que j'entends c'est que, finalement, c'est un coup de gueule de la Commission des finances, peut-être à juste titre, c'est possible, mais c'est un coup de gueule et que c'est la raison pour laquelle on nous propose la non-entrée en matière.

Cela me dérange profondément. Il y a tout un travail qui a été fait. J'ai été convaincue par les explications de notre Municipal CARRARD qui nous explique que les travaux sont

urgents et qu'il faut les faire. Je n'ai aucune raison de mettre en doute ce qui m'est expliqué ce soir et dans le préavis.

Par voie de conséquence, je suis d'avis qu'il faut entrer en matière et puis ensuite, comme l'a suggéré le Conseiller communal KERNEN que certains reviennent avec une motion ou un postulat ou ce que vous voulez, peu importe, mais en tous les cas, il me paraît nécessaire d'entrer en matière pour les raisons que nous avons entendues et je vous enjoins à le faire.

**Monsieur le Conseiller Jean-Claude RUCHET :**

Je voudrais intervenir par rapport au coup de gueule de la Commission des finances. Effectivement, il y a un coup de gueule de la Commission des finances dans la première partie de mon intervention puisque nous trouvons que c'est inadmissible que ce préavis ait été adressé à une commission ad hoc.

Nous étions malgré tout prêts à entrer en matière pour autant que les questions financières aient été abordées par la commission ad hoc. Or malheureusement, je ne trouve rien dans son rapport. Dès lors, avec ce manque-là, nous sommes obligés de demander une non-entrée en matière.

**Monsieur le Syndic :**

Je ne veux pas allonger, néanmoins, j'aimerais vous rappeler que nous avons à faire à une situation où une délégation est donnée à un Conseil d'administration qui prend ses responsabilités. Il est devant un ouvrage qui pose des problèmes, qui doit être mis en conformité. Et c'est cela l'objet du préavis que nous présentons ce soir.

Il ne faut pas mélanger avec une stratégie qui consiste à définir de quelle manière redéployer le centre équestre du manège, c'est un autre débat qui peut venir certes, si vous le souhaitez, mais je vous invite vraiment ce soir, au nom de la Municipalité, à donner les moyens au Conseil d'administration de prendre ses responsabilités, de les assumer et de faire ce travail. Ensuite, nous verrons.

Encore une fois, c'est un problème qui a un caractère technique évident. Alors, entrez en matière et que nous avançons avec ces travaux.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **l'entrée en matière sur le préavis n° PR08.39PR est refusée.**

Je remercie la Commission pour son travail.

Après la demande de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, nous comptons les votes.

**Résultat du vote : l'entrée en matière sur le préavis n° PR08.39PR est refusée par : 33 voix pour, 42 voix contre et 10 abstentions.**

**15. PRÉAVIS N° PR08.40PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 398'000.-- POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION DU TERRITOIRE (SITY).  
📖 MONSIEUR FABIEN RICHARD, RAPPORTEUR.**

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Catherine CARP, Stéphane BALET, Jean-Paul GIROUD, Etienne MUTRUX, Christian PAULI, Philippe PAVID, André PERRET, Fabien RICHARD, David WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Fabien RICHARD ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

**Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur le Conseiller Patrik DURUZ :**

Pour l'information de ce Conseil, j'aimerais savoir dans les 16 années d'existence du système APIC, quelle est en gros, la proportion de l'énorme quantité de données saisies qui a été effectivement saisies, parce que j'ai l'impression que le calendrier qui nous est donné, c'est à dire l'entrée en vigueur du site internet où ces données seraient disponible, est assez optimiste ?

**Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Vous savez que les trois principaux clients du SITY seront le Service de l'urbanisme et bâtiments de Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD, le STE, Service des travaux et environnement de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD et le SEY, Service des énergies pour les infrastructures souterraines.

Du point de vue des infrastructures souterraines du SEY, l'information a été prise en compte cet après-midi, nous sommes proches des 100%.

Ce qui reste encore, c'est bien entendu les nouveaux quartiers qui doivent être intégrés, les modifications qui sont apportées au réseau lorsque nous faisons des travaux notamment à la Promenade des Pins comme aujourd'hui et toute une série d'éléments de contrôle parce que, c'est relativement fatigant de passer sa journée à relever des anciens plans sur APIC. Ce qui fait que toute une série d'erreurs apparaissent au fur et à mesure de la lecture et de l'utilisation des plans, donc le bureau technique du SEY et

certainement celui de STE passent du temps à contrôler que les infrastructures soient placées comme il le faut dans le programme.

Du point de vue des infrastructures souterraines, je crois pouvoir parler aussi pour STE, à moins que mon collègue ne m'interrompe immédiatement, nous sommes proche des 100% et nous avons quelques améliorations à faire.

Il faut savoir qu'à une certaine époque, le relevé des données a été bien fait, mais à d'autres moments, nous avons dans nos archives des étiquettes de bière décollées en vitesse qui devenaient des croquis pour indiquer où se trouvaient les conduites. Alors, forcément, c'est une visibilité douteuse 40 ans après pour positionner réellement la conduite. Lorsque nous numérisons les éléments, nous gardons ces joyeusetés pour plus tard afin d'avancer rapidement.

### **Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.40PR est accepté** à l'unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 398'000.-- est accordé à la Municipalité pour l'acquisition d'un nouveau système d'information du territoire (SITy)

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 5 ans et imputée au compte n° 6205 « Système d'information du territoire 08 ».

<p><b>16. PRÉAVIS N° PR08.41PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 150'000.-- POUR LA REPRISE DE LA BUVETTE DU STADE.</b> <b>📖 MONSIEUR CHRISTIAN PAULI, RAPPORTEUR.</b></p>
---

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Catherine CARP, Sarah WINTEREGG, Françoise WEISSBRODT remplaçant Josy TESSA, Jean-David CHAPUIS, Christian PAULI, Yves RICHARD, Yves VUAGNIAUX, Alain WILLOMMET. Monsieur le Conseiller Vassilis VENIZELOS était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Christian PAULI ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

**Monsieur le Président :**

Nous sommes en présence d'un amendement proposé par la Commission.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé :**

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je crois pouvoir parler au nom de la Municipalité qui a pris connaissance évidemment du rapport de la commission pour vous dire que la Municipalité accepte l'amendement proposé.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **l'article 1 amendé est accepté** à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur le Conseiller Thierry GABERELL :**

Suite à l'acceptation probable de ce préavis, le groupe socialiste s'inquiète de l'avenir concernant la gestion du stade. Visiblement la gestion de la buvette n'est pas réglée quant à sa succession et nous nous inquiétons de la phase de transition.

Nous en sommes tout de même les propriétaires, et c'est donc à la Ville d'en fixer les conditions et non de se les faire imposer.

Nous demandons à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour qu'une situation chaotique et provisoire de n'installe pas de manière durable.

**Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :**

Première partie :

1. Je désire remercier le gérant de la buvette pour le travail accompli dans des conditions devenues depuis quelques temps quasiment déléteres.
2. Merci aussi à la Municipalité pour la patience et la solidité de leurs nerfs pour traiter les affaires liées au stade municipal.

3. Remercier le Municipal concerné pour son engagement chronophage en espérant que tous les locataires soient moins quérulents.

Deuxième partie :

1. Nous sommes les propriétaires, donc la Municipalité qui nous représente doit maintenant se montrer beaucoup plus ferme et surtout plus professionnelle dans la rédaction des baux et de leurs respects, quitte à se montrer intransigeante afin d'éviter des procédures juridiques fort onéreuses et longues.
2. La première équipe évoluant en 2<sup>ème</sup> division, vous l'avez tous compris c'est parfait, est censée incarner une image positive de notre cité. Lorsque la presse écrite relate fréquemment avec la malice qui la caractérise, les problèmes propriétaires-locataires voire sportifs, cela m'irrite en tant que Conseiller communal, un tantinet curieux et responsable.

Conclusions :

Notre Municipalité doit maintenant, à la minute présente, s'imposer même si le ou les futurs locataires doivent se mettre au garde à vous fixe.

En tant qu'ancien locataire, on m'a dit un jour, malgré d'excellents rapports avec la gérance : achetez ou partez.

J'espère sincèrement de ne pas arriver prochainement avec une motion allant dans le même sens, afin de régler définitivement nos « bringues », pour parler vaudois, avec le stade municipal.

### **Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR08.41PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

## LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à signer une transaction pour la **reprise du fonds de commerce** de la buvette du stade comprenant l'achat du mobilier et du matériel ainsi qu'un solde de tout compte ;

Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 150'000.- lui est accordé à cet effet ;

**Article 3** : la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée dans le compte no 3386 et amortie en 5 ans au plus.

#### **17. NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES.**

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller Jean-Marc PERNET, un siège est devenu vacant à la Commission des affaires immobilières et il convient de le repourvoir. J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

#### **Monsieur le Conseiller Jean-Luc RAYMONDAZ:**

Le groupe radical a le plaisir de vous présenter la candidature de :

Madame Valérie JAGGI WEPF comme membre de la Commission des affaires immobilières.

#### **Monsieur le Président :**

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

**Vote à main levée** : À l'unanimité, **Madame Valérie JAGGI WEPF est élue** comme membre de la Commission des affaires immobilières.

La Commission des Affaires Immobilières est donc à nouveau au complet. Je félicite Madame la Conseillère Valérie JAGGI WEPF pour son élection et lui souhaite également beaucoup de plaisir dans ses nouvelles attributions.

#### **18. NOMINATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DE RECOURS.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour par Monsieur Thierry GABERELL.

#### **19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.**

#### **Un Postulat de Monsieur Sylvain PITTET (Pour des trains de nuit entre Lausanne et Yverdon-les-Bains)**

Il y a une semaine et demie était organisé le festival « Label Suisse » à Lausanne conjointement à l'inauguration du métro M2. A cette occasion, des trains spéciaux quittaient Lausanne à destination d'Yverdon-les-Bains aux alentours de 1h20.

Une fois n'est pas coutume, les fêtards yverdonnois non motorisés ont ainsi pu profiter de la manifestation sans devoir partir en catastrophe pour ne pas rater le dernier train régional, départ 00h06 de la gare de Lausanne.

Car en temps normal, la desserte ferroviaire nocturne entre la capitale cantonale et celle du Nord vaudois fait pâle figure en comparaison des autres lignes du canton. Le week-end, après le départ du dernier régional pour Yverdon-les-Bains, le va-et-vient des trains dit « pyjama » continue en gare de Lausanne. A 1h14 en direction d'Allaman, à 1h16 pour Palésieux, 2h00 pour Bercher et 2h16 pour Villeneuve. Il existe bien un train de nuit se dirigeant sur la ligne du pied du Jura, mais il termine sa course à Cossonay.

Lors d'un précédent Conseil et à propos du futur RER vaudois, un membre de cette assemblée affirmait que vu de Lausanne, le canton semblait s'arrêter à Cossonay. Cette affirmation semble plus que jamais d'actualité.

En conséquence, la voiture peut se révéler indispensable pour ne pas être dans l'obligation d'écourter sa soirée. Avec pour corollaire un risque d'accident accru ; le risque d'accident étant particulièrement élevé les nuits de week-end. Une desserte nocturne entre Yverdon-les-Bains et Lausanne offrirait une alternative à la fois sûre et écologique aux noctambules.

C'est pourquoi, je vous propose ce postulat invitant la Municipalité à étudier les possibilités de mise en place de trains « pyjama » les nuits de week-end entre ces deux villes. Cette mise en place pourrait être réalisée par simple prolongation du train qui rebrousse actuellement à Cossonay.

Je me permettrais encore deux précisions :

1. Les Lausannois passant leurs soirées à Yverdon-les-Bains seront mieux lotis dès le prochain changement d'horaire. Dans le sens Yverdon-les-Bains-Lausanne, le dernier ICN quittera la ville à 00h53, soit plus d'une heure après le dernier ICN en sens inverse.
2. Si les travaux aux tunnels du Mormont, loin d'être achevés, empêchent ponctuellement la circulation de trains de nuit, des bus de substitution seront toujours une meilleure solution que le statu quo.

### **Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte la prise en considération de ce postulat.**

### **Monsieur le Syndic :**

En février 2007, un citoyen de notre Ville m'interpellait pour le même problème. J'ai donc très vite relayé sa question auprès des CFF et je vous donne connaissance des éléments qui m'ont été répondus le 22 février 2007, donc très rapidement :

Les CFF disent ceci : *nous avons envisagé de prolonger ce train « pyjama » n° 12002 pour l'échéance de décembre 2007, cependant, les nombreux travaux prévus sur la ligne Lausanne-Yverdon-les-Bains, tels que la réfection nocturne des tunnels d'Eclépens, et les perturbations de circulation y relatives ne nous permettent pas de faire circuler ce train au-delà de Cossonay les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche. Toutefois, nous prévoyons le prolongement de ces trains dès que la situation le permettra, soit à l'horizon 2009 ou 2010.*

*Les coûts supplémentaires engendrés par le prolongement du train « pyjama » jusqu'à Yverdon-les-Bains sont très importants en regard du potentiel de voyageurs supplémentaires que cela représente. Notamment, le trajet de retour Yverdon-les-Bains-Lausanne représente de nombreux kilomètres improductifs ce qui contribue à l'accroissement important des coûts. Nous avons élaboré une offre à l'intention du Service de la Mobilité du Canton de Vaud pour le prolongement de ce train jusqu'à Yverdon-les-Bains en 2007. Celle-ci n'a cependant pas été acceptée pour les raisons précitées.*

Voilà la situation. On voit que là, on nous propose 2009-2010. Je vous rappelle que les déficits des transports publics dans le bassin Nord vaudois-Vallée de Joux sont répartis entre toutes les communes de ce bassin. La Ville quant à elle a payé l'année passée Fr. 1'124'000.-- . Si ce type de prestations venait à être offerte, ce que nous souhaitons, bien sûr, il y aurait une incidence sur ce déficit qui est réparti, néanmoins, comme je vous l'explique, sur un grand périmètre.

Je crois que nous ne pouvons que soutenir, au nom de la Municipalité, votre postulat et inciter les CFF, dès que les conditions techniques le permettront, à faire cheminer ce train « pyjama » jusqu'à Yverdon-les-Bains.

**Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :**

C'est toujours la même réponse avec les CFF. S'il n'y a pas un potentiel, nous ne faisons rien et lorsqu'il n'y en a pas, c'est les autres qui doivent payer. C'est toujours la même chanson.

Je trouve l'intervention de Monsieur le Conseiller PITTET tout à fait opportune. Même si nous avons des problèmes avec le tunnel du Mormont, nous pouvons très bien mettre en place un autre moyen, moins écologique, c'est vrai, à moins qu'il ne soit à gaz, mais en l'occurrence des bus, ne serait-ce que pour prendre de bonnes habitudes d'entrée de cause suite à une proposition telle que celle-ci. Parce que si ça continue comme cela, nous avons eu le M1, nous aurons bientôt, nous l'espérons du côté de Lausanne le M2, ils auront du côté de Lausanne le M3 et nous nous n'aurons toujours pas de « pyjama » !

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée.

**Résultat du vote : La prise en considération de ce postulat, soit : « Pour des trains de nuit entre Lausanne et Yverdon-les-Bains » et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une belle unanimité.**

\*\*\*\*\*

**Une Motion de Monsieur le Conseiller David WULLIAMOZ (Pour une prise en considération des logiciels libres lors de l'achat ou du renouvellement de logiciel).**

Ce soir, le préavis concernant l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des bibliothèques a été retiré à cause d'une alternative qui n'avait pas été étudiée.

Une alternative à base de logiciels libres. Vous avez sûrement entendu parler des logiciels libres hors de ce Conseil. C'est un phénomène qui prend de l'ampleur.

Je cite ici un commentaire intéressant sur les logiciels libres livré par M. François MARTHALER, Conseiller d'Etat : *les logiciels libres échappent à la logique marchande des grands éditeurs, genre Microsoft, qui dominent le marché mondial. Ils sont disponibles gratuitement. Ils sont le fruit de la coopération et d'un travail motivé par la joie de créer plus que par les bénéfices escomptés. Les logiciels libres sont une contribution au développement durable* ».

Voici trois exemples d'usage des logiciels libres dans l'administration :

#### La gendarmerie nationale française

Dès 2005, la gendarmerie nationale fait le choix de la suite bureautique OpenOffice.org (en remplacement de Microsoft Office), l'année suivante c'est le navigateur Firefox et le client de messagerie Thunderbird qui succèdent à Internet Explorer et Outlook.

#### Munich

Avril 2003, la mairie de Munich souhaite migrer son parc de 14'000 postes vers Linux. Le mois suivant, Munich confirme sa volonté de migrer, malgré les 90% de ristourne proposés par Microsoft.

#### Yverdon-les-Bains

La Commune utilise typo3, un système de gestion de contenu libre pour faciliter la mise à jour dynamique de son site web. Le site du canton de Vaud utilise ce même logiciel depuis mars 2006.

#### **Ce que demande la motion :**

Certaines de ces migrations, notamment celle de Munich, sont impressionnantes. Et je ne les mentionne pas comme des exemples à suivre absolument. Mais plutôt pour souligner l'ampleur du mouvement des logiciels libres. Ce qui est demandé ici est simplement de considérer systématiquement les logiciels libres lors de l'achat ou du renouvellement de logiciels.

Je précise : que par considérer les logiciels libres, j'entends :

- Rechercher si une alternative libre existe.
- Évaluer l'alternative aux côtés des autres solutions ou offres reçues.
- S'assurer que la solution logiciel retenue respecte des standards ouverts.

#### **Monsieur le Président :**

**La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.**

#### **Monsieur le Syndic :**

Je crois que la motion de Monsieur le Conseiller WULLIAMOZ, et nous ne nous étions pas concertés, va dans la continuité du retrait du point 13 de l'ordre du jour par la Municipalité ce soir et celle-ci vous invite à soutenir la-dite motion.

**Monsieur le Président :**

La parole n'est plus demandée.

**Résultat du vote :** La prise en considération de cette motion, soit : « Pour une prise en considération des logiciels libres lors de l'achat ou du renouvellement de logiciel » et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité moins 2 abstentions.

\*\*\*\*\*

**Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Panneaux jumelage)**

Je cite 24 Heures des 20, 21, 22 septembre 2008 : *combien de temps faut-il pour parcourir le trajet de la gare d'Yverdon-les-Bains au parc des Rives du Lac à pied et à vélo. Respectivement 13 et 4 minutes.*

Après la conférence sur l'obésité, nous y étions avec des collègues, dans le cadre du Festival organisé par Yverdon-les-Bains et Pontarlier, des jeunes pontissaliens nous ont demandé si Yverdon-les-Bains était en contact avec d'autres villes, car pour le vélo, c'est bien ce qui a été fait, des panneaux intéressants.

Alors, questions à la Municipalité :

Combien de temps faudra-t-il attendre pour que les panneaux demandés par la Commission de jumelage apparaissent ?

La Municipalité compte-t-elle toujours les kilomètres qui séparent notre Ville de Winterthur, de Collesano, de Nogent-sur-Marne, de Kagamino, de Pontarlier et de la Serbie ?

Nous avons parlé de l'automne. Nous y sommes. Y aurait-il des passe-droits ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Monsieur le Conseiller SCHULÉ a le mérite d'être crocheur, en tous les cas.

Le concours de préqualification du mandat d'étude a passé aujourd'hui en Municipalité pour ce qui est de la désignation des deux représentants dans le cadre du jury. Les deux représentants sont : Madame la Municipale Nathalie SAUGY et moi-même.

Maintenant que ces deux représentants sont désignés, le cahier des charges est complet depuis aujourd'hui. Cela veut dire que l'appel d'offres va partir courant du mois d'octobre et le travail va donc suivre avec une première évaluation en début d'année, avec une pré-qualification. Comme convenu, tout cela suit.

\*\*\*\*\*

## **Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Nouveaux tarifs du SEY)**

Tous les ménages ont reçu la documentation concernant les tarifs du Service des énergies. J'ai fait plusieurs stages à l'EPO, école publique obligatoire, mais c'est ardu à lire et je n'ai pas tout compris.

Lorsque nous entendons que les prix de l'électricité vont bientôt s'envoler, Monsieur le Municipal des Energies, peut-il faire un peu de vulgarisation concernant les tarifs et surtout nous renseigner sur les craintes d'augmentation à venir ?

### **Monsieur le Municipal Cédric PILLONEL :**

Effectivement, vous mentionnez le document qui est parvenu avec l'acompte de septembre à tous les clients du Service des Energies. Ce document répondait aux exigences de l'ordonnance sur l'ouverture du marché de l'électricité. La Ville peut espérer gagner le prix de la transparence avec ce document, peut-être pas celui de la clarté, j'en conviens.

De nombreuses questions surgissent par rapport à l'ouverture de ce marché parce que nous voyons que de nombreux distributeurs d'électricité annoncent des augmentations importantes. Nous parlons de 15%, de 20% dans d'autres zones.

Il est important de rassurer ici les clients yverdonnois, surtout les clients les plus nombreux, c'est à dire les ménages. Nous avons 18'000 clients au niveau de l'électricité au SEY. Sur ces 18'000 clients, 13'000 sont des clients « ménages ». Etant donné que nous avons pêché par manque de pédagogie pour ce document, je me permettrais d'en avoir un peu plus pour cette explication et de pouvoir vous expliquer de quelle manière nous pouvons calculer ces prix.

Tout d'abord, nous avons par année, un prix d'abonnement. Il correspond à la location du compteur, il est fixé à Fr. 5.95 par mois. Ce prix est tout à fait identique pour des ménages aux Fr. 5,95 de l'année dernière. Nous avons donc une situation absolument identique.

Cela se corse un peu au niveau de l'électricité, parce que jusqu'à présent, nous avons un prix complet : acheminement, soit la transmission de l'énergie jusqu'au client et coût de l'énergie. Nous étions dans une situation de monopole tant dans le domaine de l'acheminement que de celui de l'énergie. A cela s'ajoutait quelques taxes à ajouter au prix global de l'énergie qui se montait à 22,2 ct pour l'énergie et l'acheminement et 2,205 ct pour les taxes.

Avec l'ouverture des marchés, nous devons séparer de manière claire ce qui correspond à l'acheminement, donc le timbre, l'utilisation du réseau yverdonnois pour l'énergie utilisée et ceci est indiqué clairement comme acheminement à 9,17ct pour les ménages. A ceci, s'ajoutent les frais de la distribution d'acheminement du réseau très haute tension. Vous savez qu'il existe un réseau très haute tension entre les différents réseaux électrique locaux en Suisse, et ceci doit être payé également pour un coût de 0,9 ct par kWh.

Jusque-là, vous avez un coût pour l'acheminement et pour l'acheminement très haute tension payé. Il reste à payer le prix de l'énergie 12,17ct et les taxes. Si nous

additionnons le tout, nous voyons que nous arrivons à une situation pour les ménages qui est identique.

Pour être tout à fait transparent et très précis, nous arrivons à un résultat de 22,24 ct pour énergie, acheminement Swissgrid contre 22,20 ct par kWh, soit une légère augmentation de 0,04 ct dû principalement au réseau très haute tension. Pour les taxes, nous arrivons à 2,602 ct à la place de 2,205 ct dues à une nouvelle taxe fédérale pour les énergies renouvelables.

	Ancien tarif		Nouveau tarif	Augmentation annuelle
	Taxes <b>2,205 ct</b>		Taxes <b>2,602 ct</b>	
	Energie et Acheminement		Energie <b>12,17 ct</b>	
	<b>22,2 ct</b>		Acheminement HT <b>0,9 ct</b>	
			Acheminement <b>9,17 ct</b>	
Prix d'abonnement Fr. 5,95 par mois		Prix d'abonnement Fr. 5,95 par mois		
	<b>24,405 ct</b>		<b>24,842 ct</b>	<b>0,437 ct</b>

Exemples :

Ménage à 2000 kwh	<b>Fr. 559,50</b>	<b>Fr. 568,30</b>	<b>Fr. 8,80</b>
Ménage à 3000 kwh	<b>Fr. 803,55</b>	<b>Fr. 816,75</b>	<b>Fr. 13,20</b>
Ménage à 4000 kwh	<b>Fr. 1'047,60</b>	<b>Fr. 1'065,12</b>	<b>Fr. 17,52</b>

J'en conclus donc en disant que la Municipalité a négocié âprement un contrat pour l'approvisionnement de l'énergie électrique, contrat passé avec AXPO, ce contrat porte ces fruits. En effet, contrairement à nos voisins, nous arrivons à une certaine stabilité, comme vous pouvez le voir très clairement. Nous avons également un réseau électrique bien géré, ce qui fait que nos frais d'acheminement sont relativement modestes en comparaison des frais d'acheminement des villes romandes. Ce qui fait que nous sommes dans une bonne situation.

Pour l'avenir, nous avons donc passé avec AXPO un contrat sur cinq ans, ce qui fait que les quatre prochaines années, les prix devraient rester relativement stables.

Si je dis relativement stables, c'est que nous ne sommes pas à l'abri d'une augmentation de la consommation et du fait que nous devons peut être acheter un peu d'énergie supplémentaire. Cette dernière sera forcément plus chère vue que le prix de l'énergie

augmente et peut être que nous devons augmenter quelque peu le prix de l'énergie, mais nous nous trouvons véritablement dans une situation idéale par rapport à nos voisins, puisque pendant les quatre prochaines années, le prix restera stable.

J'espère avoir répondu un peu plus clairement qu'avec le document que vous avez reçu.

**Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour son énergique réponse. Avec mon grand âge, je ne pensais pas encore jouer aux legos, mais il n'y a pas de limite.

\*\*\*\*\*

**Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (TV locale)**

Les dernières concessions concernant la TV locale vont bientôt tomber depuis Berne. Si Vaud TV la reçoit, que va devenir Canal Nord Vaudois-Broye ainsi que les retransmissions des séances du Conseil communal ? Quelles dispositions seront ou sont prises à ce sujet et avec quels arrangements financiers ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

L'OFCOM a attribué les concessions dans les régions où il n'y avait qu'une demande. Elle ne les a pas encore attribuées dans les régions où il y avait deux candidats, c'est le cas dans le canton de Fribourg et de Vaud.

Concernant les retransmissions du Conseil communal, la Municipalité a mis dans le budget 2009, un montant de Fr. 40'000.-- pour la retransmission de 10 séances du Conseil communal sur un canal de service de Cablecom. Nous les avons contactés, c'est en ordre, nous aurons le canal de service de Cablecom à disposition pour 10 séances du Conseil communal.

L'avenir de Canal NV, officiellement se termine le 31 décembre 2008. Mais, comme l'OFCOM a touché les redevances pour l'année 2008 qui n'ont pas toutes été distribuées, nous sommes en contact avec eux de manière hebdomadaire pour qu'elle aide les télévisions locales, que ce soit Max TV, Val TV, Canal NV, toutes les concessions actuelles, pour faire le joint avec les émissions de Vaud-TV ou de Rouge FM, puisque la concession n'est pas attribuée. Mais de toute façon, sans m'avancer trop, d'ici le mois de juillet, la nouvelle concession et la nouvelle chaîne devraient être en ordre. Il y a du retard, cela vient de l'OFCOM principalement.

**Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :**

Merci Monsieur le Municipal, mais la retransmission pour Fr. 40'000.--, ce sera le matin à 7h ou le soir à 20h en direct ?

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

La retransmission sera en direct à l'heure du Conseil communal.

\*\*\*\*\*

## Une Question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Tarifs piscines, concernant sa motion)

Dans la séance du 26 juin 2008, j'avais déposé une motion devant ce Conseil demandant la réintroduction du tarif famille aux piscines d'Yverdon-les-Bains, piscines couverte et ouverte au 1er août 2008. J'avais également étendu cette motion à l'étude et l'application d'un tarif réduit allant dans ce sens dans toutes les institutions culturelles ou sportives communales dans un délai raisonnable.

Au 31 août, j'ai pu constater que le tarif famille n'était pas réintroduit. Vu la longueur de la dernière séance, je me suis abstenue, mais je demande aujourd'hui ce qu'il en est de cette motion.

### Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

J'avais prévu de vous répondre ce soir, cela tombe bien.

La Municipalité a le plaisir de vous communiquer, Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qu'elle peut d'ores et déjà vous fournir les premières décisions destinées à répondre aux souhaits de Madame la Conseillère GIORGIATTI SUTTERLET dans le cadre du Conseil.

Le délégué aux sports a soumis à la Municipalité des propositions de réductions des tarifs d'entrées à la patinoire et aux piscines, afin de rendre ces établissements de loisirs plus accessibles aux familles. (voir tableau)

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>	<u>Réduction</u>
<b><u>Piscine couverte</u></b>			
Famille Adulte	Fr. 7.--	Fr. 6.--	15%
Famille Enfant	Fr. 3.--	Fr. 2.50	16%
Famille Abo. annuel adulte		Fr. 225.--	
Famille Abo. annuel 1er enfant	Fr. 100.--	Fr. 100.--	
Famille Abo. annuel 2e enfant	Fr. 100.--	Fr. 80.--	20%
Famille Abo. annuel 3e enfant	Fr. 50.--	Fr. 50.--	50%

	<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>	<u>Réduction</u>
<b><u>Piscine plein air</u></b>			
Famille Adulte	Fr. 5.--	Fr. 4.--	20%
Famille Enfant	Fr. 2.--	Fr. 1.50	25%
Adulte de 11h30 à 13h30	Fr. 5.--	Fr. 3.50	
Adulte dès 17h	Fr. 4.50	Fr. 3.50	22%
Famille Abo. annuel adulte		Fr. 135.--	
Famille Abo. annuel 1er enfant		Fr. 50.--	
Famille Abo. annuel 2e enfant		Fr. 50.--	
Famille Abo. annuel 3e enfant		Fr. 45.--	

<u>Ancien tarif</u>	<u>Nouveau tarif</u>	<u>Réduction</u>
---------------------	----------------------	------------------

**Abonnements généraux (deux piscines)**

3 Abonnements Entreprise (dès 3 abonnements souscrits)		Fr. 870.--	
---	--	------------	--

Deux autres innovations à signaler : une réduction des tarifs pendant certains créneaux horaires à la piscine plein air et un abonnement pour les entreprises. (voir tableau)

En ce qui concerne le domaine de la culture, des projets sont encore à l'étude et vous seront communiqués ultérieurement.

**Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

Je vous remercie de votre réponse et de l'effort fourni. J'aimerais savoir à partir de quand ces tarifs seront applicables ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Ces tarifs sont applicables de suite.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

Je remercie Monsieur CARRARD de sa réponse, mais je voudrais bien connaître les conséquences financières de ces décisions.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Nous vivons dans un monde difficile, voir imparfait.

Nous aurons certainement plus de monde, puisque nous sommes plus attractifs, donc les résultats seront certainement meilleurs.

J'essayerai de vous prouver ceci aux prochains comptes.

**Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

C'est vrai que nous pouvons évaluer l'aspect financier. Moi, je suis d'accord avec Monsieur CARRARD, cela augmentera les entrées et nous pourrions évaluer aussi les conséquences sociales intéressantes qui seront certainement positives.

**Monsieur le Conseiller Samuel GURTNER :**

C'est vrai que la diminution va augmenter l'attractivité vraisemblablement de la piscine et de ses infrastructures, mais c'est la même chose pour les impôts. Donc, j'en prends bonne note.

\*\*\*\*\*

**Une Question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Mendicité)**

En ce qui concerne la mendicité, nous constatons depuis quelque temps que nous sommes régulièrement sollicités et plus particulièrement devant les bancomats et devant la poste.

Que pensez-vous faire ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Le Service de police a ordre de ne pas tolérer la mendicité. Donc, cela veut dire que le Service de police effectivement l'interdit, lorsqu'il est confronté à un problème de mendicité ou si quelqu'un appelle pour ce problème.

Ce qu'il faut savoir c'est que les gens sont mobiles, ce n'est pas parce que vous les chassez d'un endroit que nous résolvons forcément le problème. Mais, au niveau de la Police et de la Municipalité, la mendicité n'est pas tolérée sur le domaine public de la Ville.

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Président :**

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Je vous remercie de votre participation active à cette séance et me réjouis de vous retrouver le jeudi 6 novembre à 20h pour notre prochaine séance.

Il est 22h20 je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et un bon retour chez vous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal BLUM

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 octobre 2008

	Page
1. Appel .....	68
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2008 .....	69
3. Démissions.....	70
4. Assermentations.....	70
5. Communications du Président.....	71
6. Communications de la Municipalité .....	74
7. Préavis n° PR08.21PR concernant la donation de la Chapelle des Cygnes à la Commune d'Yverdon-les-Bains  Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur. ....	75
8. Préavis n° PR08.32PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 293'000.-- pour la rénovation du Kiosque à Musique de la Place d'Armes.  Monsieur Jean-Louis VIAL, rapporteur.....	75
9. Préavis n° PR08.34PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 6'030'000.-- pour l'acquisition du site Arkina à l'Avenue des Sports.  Monsieur Jérôme WULLIAMOZ, rapporteur.....	77
10. Préavis n° PR08.35PR pour la 1 <sup>ère</sup> série de compléments au budget 2008.  Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	80
11. Préavis n° PR08.36PR concernant La réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Pascal Blum demandant la création de deux postes de travail dans les bureaux de l'Hôtel de Ville pour le secrétariat du Conseil communal.  Monsieur Charles FORESTIER, rapporteur. ....	83
12. Préavis n° PR08.37PR concernant la vente à la société Les Blanchisseries Générales (LBG) SA de la parcelle n°3008 si se aux Petits-Champs.  Monsieur Claude-Alain ROMAILLER, remplaçant du Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur.....	84
13. Préavis n° PR08.38PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 71'000.-- pour l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion des bibliothèques.  Madame Carmen TANNER, rapportrice.....	85

14. Préavis n° PR08.39PR concernant l'octroi du cautionnement solidaire de la commune à la S.A. « Manège et Centre équestre d'Yverdon-les-Bains » pour un emprunt de Fr. 925'000.--.	
📖 Madame Aude BRIAND, rapportrice. ....	86
15. Préavis n° PR08.40PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 398'000.-- pour l'acquisition d'un nouveau système d'information du territoire (SITy).	
📖 Monsieur Fabien RICHARD, rapporteur.....	94
16. Préavis n° PR08.41PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- pour la reprise de la buvette du stade.	
📖 Monsieur Christian PAULI, rapporteur.....	95
17. Nomination d'un membre de la Commission des affaires immobilières.....	98
18. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de recours.....	98
19. Propositions individuelles et interpellations. ....	98
19.1 Un Postulat de Monsieur Sylvain PITTET (Pour des trains de nuit entre Lausanne et Yverdon-les-Bains) .....	98
19.2 Une Motion de Monsieur le Conseiller David WULLIAMOZ (Pour une prise en considération des logiciels libres lors de l'achat ou du renouvellement de logiciel).....	100
19.3 Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Panneaux jumelage) .....	102
19.4 Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Nouveaux tarifs du SEY).....	103
19.5 Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (TV locale).....	105
19.6 Une Question de Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Tarifs piscines, concernant sa motion).....	106
19.7 Une Question de Madame la Conseillère Emilienne WAGNIERE (Mendicité) .....	108